



Groupe de travail du CSA-FA sur les SEA du 29 novembre 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 4 décembre 2024

L'UNSA était représentée par Fabienne Durand, Nicolas Gougain, Gaël Guedes, Martine Harnichard et Aurélien Poulot.

Ce groupe de travail du CSA FA, centré sur la situation des Services d'Economie Agricole (SEA), était présidé par le sous-directeur de la gouvernance et du pilotage de la DGPE, en présence de la directrice des soutiens directs agricoles (ASP), de la déléguée au pilotage et à la transformation au SG du MASAF et de l'adjointe au chef du service des ressources humaines du MASAF.

A l'ordre du jour figuraient un point sur les mesures d'accompagnement des SEA et un point sur le contrôle unique, suite à la diffusion de la circulaire du Premier Ministre du 4 novembre abrogeant la précédente de 2015.

Contexte :

Les SEA sont sous tension sans discontinuité depuis 2023 en raison de la mise en œuvre cahoteuse et chaotique de la nouvelle PAC sur fond de crise agricole.

Démarches engagées par le MASAF pour accompagner les SEA :

Depuis le printemps 2024, le MASAF a engagé un travail collectif avec ses opérateurs, et plus particulièrement ASP et FranceAgriMer (FAM), pour améliorer la situation des SEA selon 3 axes :

- adéquation moyens/missions (RH) ;
- pilotage et communication ;
- outils informatiques.

Adéquation missions/moyens :

- le MASAF a rendu disponible la totalité de la dotation en moyens d'ajustement (vacations) début 2024. Les SEA ont donc eu la possibilité de consommer la dotation sans attendre, dans la mesure où des compléments ont été servis pour satisfaire tous les besoins supplémentaires exprimés.

- la revue des missions se poursuit en services déconcentrés avec pour objectif la refonte du référentiel des métiers des services déconcentrés et des moyens du programme 215 en 2025 ;
- 1 500 agents ont perçu l'Indemnité de Gestion de Crise (IGC) ;

L'UNSA appelle l'attention de l'administration sur le fait que les stagiaires n'ont perçu ni l'IGC, ni le CIA ; ils ne percevront donc pas le CIA exceptionnel basé sur le CIA. Que peut-on leur verser pour les récompenser de leur investissement, sachant qu'ils ne sont pas nombreux ?



Pilotage et communication :

- la mise en œuvre des aides d'urgence (fonds d'urgence, dispositif FCO, prêt garanti BPI France, aides de crise) fait désormais l'objet d'un échange le plus en amont possible avec FAM. De plus, le MASAF a initié une démarche managériale et associe un panel de DRAAF et SEA experts pour travailler à préparer et concevoir les dispositifs.

L'UNSA signale qu'il est impératif de solliciter le plus en amont possible les services comptables pour obtenir le justificatif « attestation comptable » et permettre le paiement de l'aide dans les délais impartis.

Elle signale également que la déconcentration de la gestion des contrats courts (moins de 6 mois) vers les SGCD n'a pas raccourci le délai de recrutement et de renouvellement.

Sur ce deuxième point, l'administration répond que sa manière de travailler avec les SGCD a évolué. D'une part, le MASAF alerte désormais sans délai les SGCD des enveloppes allouées aux contrats courts ; d'autre part, il a conçu des webinaires pour expliciter l'attendu, créé un réseau de RH de proximité et constitué une bibliothèque des instructions de gestion.

Le MASAF souhaite échanger avec les Préfets pour améliorer la manière de travailler sur le dernier kilomètre avec les moyens existants dans un contexte budgétaire très contraint cette année et stable en 2025.

Pour autant, il rappelle qu'en 2023, 111 ETPT moyens d'ajustement ont été basculés en moyens pérennes.

Dans ce but, de nouveaux indicateurs d'objectifs (« inducteurs ») sont définis ; une nouvelle gouvernance se mettra en place en 2025 avec le Préfet de région à sa tête pour attribuer les moyens.

Outils informatiques :

L'UNSA demande que l'outil LOGICS de gestion du schéma directeur des structures puisse intégrer les schémas des régions du quart Nord-Ouest – les plus complexes - et que ARTAUX et LOGICS communiquent afin que LOGICS ne soit pas court-circuité par les DDT via une énième application maison.

L'administration répond que pour LOGICS, les irritants sont identifiés, les anomalies seront corrigées et l'outil communiquera avec ARTAUX ;

ISIS – intervention de Véronique LEMAIRE : L'outil ISIS, cette « vieille dame », sera maintenue jusqu'à son remplacement en 2029, date présumée de la mise en place de la prochaine programmation PAC, après la phase de transition habituelle. Il devrait donc y avoir adéquation entre le nouvel outil et la prochaine programmation PAC.

La plupart des agriculteurs seront payés du solde de leurs aides avant la fin de l'année. Cette application fonctionne globalement bien. Les efforts et la mobilisation des agents ont payé.

L'UNSA demande que cela soit expliqué aux agriculteurs ; la communication médiatique consiste aujourd'hui à se focaliser sur les quelques dossiers qui coïncident là où la très grande majorité ont été payés (on enlève l'exemple des 40 dossiers sur 3 800 qui est un exemple sarthois). Ce n'est pas représentatif du travail réalisé par les services. Les exploitants n'ont pas le droit de dire qu'ils ne sont pas payés. Elle souligne également le cadre spécifique des DROM-COM qui doit être pris en compte.

L'ASP s'est renforcée de 15 ETP, une petite équipe agile qui collabore avec des utilisateurs agiles d'ISIS pour aider l'ASP et échanger avec le prestataire actuel pour corriger pertinemment les nombreuses et successives anomalies depuis 2023.

ASP : en 2025, 6 nouveaux prestataires seront choisis sur des lots disjoints : maintien d'ISIS et développement du nouvel outil - 3 ans - qui le remplacera. Le nouvel outil sera mis en service progressivement et testé (campagne à blanc) de la même manière que le 3STR.

Annonces gouvernementales :

L'UNSA s'inquiète des conséquences des annonces politiques quand chacun sait que le temps administratif ne permettra pas d'atteindre les objectifs annoncés aux agriculteurs dans le temps imparti. Elle demande à ce que les réalités techniques et humaines soient considérées pour ne pas mettre les agents dans des situations délicates vis-à-vis de la profession dans cette période troublée.

Contrôle unique :

Les limites de l'exercice ont été mises en avant, la réalité du contrôle unique devant être bien expliquée aux exploitants. Certains contrôles n'entreront pas dans ce champ. Il en est de même pour les enquêtes qui, dans l'esprit des exploitants, peuvent être assimilées à des contrôles.

L'UNSA demande à ce que la communication mette en avant ces nuances pour éviter là encore des tensions avec les agriculteurs. Elle redoute que certains Préfets ne cèdent aux revendications des OPA, consistant à être associées aux discussions locales sur le déploiement du contrôle unique.